

Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

1- Contexte

Cette fiche a été établie en tenant compte des prescriptions et connaissances scientifiques à la date de sa validation. Elle pourra être complétée par de nouvelles prescriptions données par les autorités compétentes (Ministères, Agence nationale, Comités scientifiques, OPPBTP etc.)

Cette fiche est à utiliser pour l'accueil du personnel à l'agence, au dépôt, à l'atelier ou sur le chantier.

Concernant les équipements de protections individuelles spécifiques Covid-19, se référer à la fiche n°6.

2- Périmètre d'application

Cette fiche s'applique à toutes les fiches du métier « Constructeur de routes » : Activités en atelier, fabrication des produits routiers, préparation des supports mécaniques, préparation des supports en manuel, mise en œuvre mécanique, mise en œuvre mécanique pour rabotage, mise en œuvre manuelle, pose manuelle d'éléments préfabriqués, pose mécanique d'éléments préfabriqués, marquage, piquetage, géoréférencement, pose de pavés, enduits superficiels mécanisés, enduits superficiels manuels, enrobés coulés à froid, asphalte, signalisation verticale, signalisation horizontale, pose de glissières, balisage, pose de bordures.

3- Fournitures générales

- Désinfectant type eau de javel diluée, alcool à 70°, Anios Oxy'floor ou Phagosurf ND.
- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, ...).
- Savon liquide ou solution hydroalcoolique (en complément, si disponible).

- Essuie-mains jetables.
- Si possible des poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour le nettoyage/désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».

4- Que faire avant l'accueil ?

Refuser l'accès aux installations à toute personne présentant des symptômes de maladie (toux, température, perte d'odorat et/ou du goût) et aux personnes sensibles.

Réaliser une information générale à tous les salariés sur la conduite à tenir en cas de symptômes ressentis par ceux-ci. L'objectif est d'éviter qu'un salarié symptomatique ne vienne sur le chantier.

En agence :

- Avoir le maximum de personnels en télétravail, et le strict minimum de personnels présents sur site.
- Assurer un affichage fort et visible des consignes sanitaires, et un rappel verbal régulier.
- Respecter, en toute circonstance, une distance d'au moins 1 m entre les personnes, par exemple en :
 - mettant en place des dispositions physiques et organisationnelles pour faire respecter une distance d'au moins 1m : bandes adhésives au sol, barriérage, organisation des postes de travail et circulations intérieures...
 - limitant l'accès aux salles et espaces collectifs, dont réfectoires et salles de pause.
- Procéder à un nettoyage régulier au moyen de désinfectant, toutes les 2 heures, des surfaces de contact les plus usuelles (poignées de portes, tables, comptoirs, postes de travail, claviers, téléphones...), au moins quotidiennement pour les sols.
- Indiquer clairement la localisation des lavabos, afficher l'obligation de lavage des mains en arrivant sur site et apposer l'affiche nettoyage des mains.
- Mettre à disposition des flacons de solution hydroalcoolique (si disponibles) dans les lieux fréquentés et à proximité des surfaces de contact (tables, comptoirs...)

Au dépôt :

- Organiser la mise à disposition du matériel et des fournitures pour **réduire au minimum les passages au dépôt du personnel**.
- Prévoir un stockage des fournitures et matériaux pour plusieurs jours sur chantier ou dans les véhicules.
- **Privilégier l'arrivée du personnel directement sur le chantier.**
- Le cas échéant, organiser une logistique centralisée pour alimenter les chantiers (livraison par le dépôt et les fournisseurs directement sur chantier).
- Informer les fournisseurs de ces dispositions.

A l'atelier :

- Se reporter à la fiche métier n°51 « Activités en atelier ».

Sur chantier :

- Respecter, en toute circonstance, une distance d'au moins 1 m entre les personnes, par exemple :
 - En divisant par deux la capacité nominale d'accueil simultané pour toutes les installations (hors bureaux).
 - En organisant les ordres de passage.
 - En décalant les prises de poste.
 - En mettant en place des dispositifs physiques pour faire respecter une distance d'au moins 1 m : bandes adhésives au sol, barriérage (par exemple avec utilisation des tables et des chaises), organisation des circulations intérieures...
 - En limitant l'accès aux espaces et salles de réunions.

5- Que faire pendant l'accueil ?

- Respecter, en toute circonstance, une distance d'au moins 1 m entre les personnes.
- Privilégier l'accueil à l'extérieur du personnel. Lors de cet accueil, il pourra être évoqué l'organisation du chantier, l'organisation spécifique au Covid-19 (gestes barrières, bonne utilisation des installations avec les règles de nettoyage et de désinfection), ainsi qu'un questionnement sur l'état de santé du personnel.

- Rappeler les consignes des fiches « Habillage/Déshabillage » et « Lieux de vie », et tout ce qui change par rapport aux dispositions antérieures à la crise sanitaire.
- Prendre régulièrement des nouvelles des collègues.
- Prendre part aux échanges d'information et donner son avis pour rechercher des améliorations concrètes aux situations qui risquent de compromettre les mesures barrières.

6- Que faire après l'accueil ?

- Respecter, en toutes circonstances, une distance d'au moins 1 m entre les personnes.
- Rejoindre son poste de travail.
- Se reporter à la fiche liée à l'activité qui va être réalisée.

7- Ressources documentaires associées

- Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19 du 2 avril 2020 dont les annexes.
- Fiches métiers du Ministère du Travail
- Protocole lavage des mains
- Comment retirer son masque et ses gants
- Conduite à tenir en cas de symptôme et selon leur gravité
- [https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=SEC-3-GOO-{{adgroup}}-\[425081976925\]-search-\[info%20gouv\]](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=SEC-3-GOO-{{adgroup}}-[425081976925]-search-[info%20gouv])
- <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>